

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE

SEANCE PUBLIQUE DU 19 MARS 2010

L'an deux mille dix, le 19 mars à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes, dûment convoqué par le Président Jean-Pierre BECHTER, en date du 11 mars 2010, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray-Montceaux.

Elus présents : Jean-Pierre BECHTER

CORBEIL-ESSONNES : Jean-François AYMARD ; Jean-François BAYLE ; Sylvain DANTU ; Cristela DE OLIVEIRA ; Samira KETFI ; Jacques LEBIGRE ; Bastien SADOUL

ETIOLLES : Philippe BRUN ; Piero DELA MARIA BASSANI ; Daniel FONTAINE ; Alain GOUDET ; Annie GRAND ; Isabelle TROUSSELLE

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Jacques BEAUDET ; Michel BERNARD ; Elisabeth GIRARDIN ; Christine PINAUD-GROS ; Arlette TRAMBLAY

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Michèle JEHANNO ; Anne-Marie LANZA ; Jean-Pierre MARCELIN

SOISY-SUR-SEINE : Paul CHAMBREUIL ; Cécile CLOAREC ; Bernard MEDER ; Elisabeth PETITDIDIER ; Jean-Baptiste ROUSSEAU

Pouvoirs : François BUSY donne pouvoir à Jacques LEBIGRE

Stéphanie COUTARD donne pouvoir à Samira KETFI

Claude DECHAMP donne pouvoir à Annie GRAND

Jean-Marc DEVOGE donne pouvoir à Jean-Pierre MARCELIN

Michelle FOUCHER donne pouvoir à Anne-Marie LANZA

Alyat FRANTZ donne pouvoir à Philippe BRUN

François GROS donne pouvoir à Jacques BEAUDET

Christine LANTZ-SEGARD donne pouvoir à Elisabeth PETITDIDIER

Colette MARTIN donne pouvoir à Christine PINAUD-GROS

Damanguere Redanga N'GAIBONA donne pouvoir à Jean-François AYMARD

Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET donne pouvoir à Daniel FONTAINE

Michel PILOT donne pouvoir à Michelle JEHANNO

François SCHORTER donne pouvoir à Jean-Baptiste ROUSSEAU

Absents : Mourad BOUDJEMAA ; Carlos DA SILVA ; Gilles DELAME ; Marie-Pascale LEFORT ; Pierre LORIN ; Thierry MAINE ; Françoise NOUAILHAC ; Stéphane PIHAN ;

Formant la majorité des membres.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre BECHTER, Président, déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Samira KETFI, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Monsieur le Président indique que le registre des décisions est à la disposition des conseillers communautaires, dans la salle du conseil.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne donne acte au Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne de la communication des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 février 2010.

Approuvé à l'unanimité

Lecture par le Président d'un communiqué de dernière minute :

« Il y a deux jours la Directrice des services fiscaux de l'Essonne a informé Monsieur LESCARRET qu'un rapport du Cabinet Veritas avait établi la présence d'amiante dans les locaux de la Demi-Lune devant accueillir les services des Impôts, soit le rez-de-chaussée, le premier et le second étages.

Je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération a acheté l'ensemble du bâtiment en 2004 à la Société AFFINE. Le diagnostic obligatoire fourni par cette société faisait état de l'absence d'amiante.

En décembre 2008, en vue de vendre ce bâtiment, l'Agglomération a fait effectuer par le Cabinet CORIC un nouveau diagnostic : les résultats se sont révélés négatifs, mais la présence d'éléments douteux nécessitait une surveillance périodique tous les 3 ans.

Récemment et avant d'entreprendre des travaux, les services fiscaux ont fait procéder à une nouvelle campagne de détection de l'amiante, qui a révélé une présence d'amiante. Je suis actuellement en attente de ce rapport.

C'est pourquoi, pour parer à toute éventualité, j'ai décidé de faire procéder, par le même Cabinet Véritas, à une expertise des locaux du 3^{ème} étage, que nos services utilisent.

Je vous propose de constituer, dans un souci de totale transparence, un groupe de travail autour de la Commission des Travaux, qui sera chargé d'analyser les différents rapports. »

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU précise qu'il convient d'être prudent. En effet, il existe plusieurs types d'amiante. Certains ne sont pas incompatibles avec l'occupation des locaux et d'autres sont dangereux pour la santé. La Commission des Travaux va examiner ce problème.

Monsieur le Président demande à Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU de tenir le Conseil informé de l'avancement de ce dossier.

Il précise que la vente du bâtiment par la Communauté d'Agglomération n'est pas remise en cause et que, par ailleurs, en cas de nécessaires travaux de désamiantage d'une durée d'environ 5 mois, les services pourraient être amenés à déménager temporairement.

1 Approbation du guide des procédures internes relatives à l'achat public

Monsieur Philippe BRUN indique qu'il s'agit d'une réactualisation du guide des procédures

internes en vigueur depuis février 2009 suite à la publication de plusieurs décrets modifiant notamment les seuils de mise en concurrence.

Monsieur le Président précise que le nouveau guide tient compte d'une décision du Conseil d'Etat datant du 10 février 2010 et qu'il est donc parfaitement actualisé.

Monsieur Jean-François AYMARD souhaite savoir si le nouveau guide s'intéresse aux minimum et maximum des marchés à bons de commande, ainsi qu'aux clauses sociales et d'insertion et à l'alotissement permettant de favoriser les petites entreprises.

Il est indiqué que les règles concernant l'alotissement existaient déjà dans l'ancienne version du guide et ont été conservées. Les clauses sociales et d'insertion n'ont pas été étendues au-delà des dossiers ANRU. Il est proposé de réétudier le guide en Commission afin de l'affiner en cas de besoin.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU précise qu'il convient d'être prudent dans les règles prévues par le guide car elles constituent autant de contraintes pour les procédures à venir. Il propose que les clauses sociales soient appréhendées comme un objectif plutôt que comme une règle de procédure.

Adopté à la majorité, 1 abstention (Monsieur Jean-François AYMARD)

2 Ralliement à la procédure de mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

Madame Elisabeth PETITDIDIER précise que le contrat groupe du CIG garantit les collectivités contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires. Le contrat actuel de la Communauté d'Agglomération arrive à échéance au 31 décembre 2010. Il s'agit donc de s'allier à la procédure de mise en concurrence du CIG à l'issue de laquelle un taux personnalisé sera proposé à chaque collectivité, qui est alors libre d'adhérer ou non au nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité

3 Création de poste

Le point est retiré de l'ordre du jour

4 Renouvellement de la convention d'affiliation relative à l'opération Carte Jeune 91 entre Accor Services France et le Théâtre pour l'année 2010

Monsieur Daniel FONTAINE précise que la Carte Jeune 91 permet à ses titulaires de bénéficier d'avantages dans les établissements du département. Il s'agit donc de permettre l'affiliation du Théâtre à cette opération pour l'année 2010. Cela ne représente aucun coût pour la collectivité.

Adopté à l'unanimité

5 Autorisation du Président à signer une convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur pour l'année 2010

Monsieur Michel BERNARD précise que l'association Culture du Cœur a pour objet de permettre à des personnes n'ayant pas accès aux événements culturels de participer à de telles manifestations. L'association s'est ainsi vue offrir en 2009 800 000 places par les organisateurs de spectacle. Les places offertes par le Théâtre de Corbeil-Essonnes sont des places non vendues, ce qui implique que le partenariat avec l'association n'a aucun coût pour la Communauté d'Agglomération.

Adopté à la majorité, 1 abstention (Monsieur Michel BERNARD)

6 Autorisation à Monsieur le Président de signer le marché de travaux de réfection de voirie Boulevard Henri Dunant à Corbeil-Essonnes

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU précise que le marché comporte 3 lots, un pour la voirie et les réseaux divers, un pour l'éclairage public et un pour les espaces verts. Le marché a été attribué pour un montant total de 2 869 814,60 € TTC. Le financement de cette opération se faisant dans le cadre de l'ANRU, l'ordre de service doit être signé avant le 31 mars.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Monsieur François GROS et de Madame Christine LANTZ-SEGARD.

7 Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n°1 au marché de remise en état du parement extérieur du Gymnase David Douillet au Coudray-Montceaux

Monsieur Jean-François AYMARD explique que des faits techniques imprévus ont nécessité l'arrêt des travaux de remise en état du Gymnase David Douillet le 19 novembre 2009 et ont pour conséquence des travaux supplémentaires. Il est donc nécessaire de signer un avenant d'un montant de 76 971,62€ TTC.

Il est par ailleurs précisé que ces travaux supplémentaires seront pris en charge par les assurances.

Adopté à l'unanimité

8 Autorisation à Monsieur le Président de signer les marchés relatifs aux travaux de construction de la Maison des Arts Martiaux à Etiolles

Monsieur Jean-François AYMARD indique que les lots 1 et 2 ont été attribués suite à une procédure d'appel d'offre ouvert, mais que le lot 3 a été déclaré infructueux et devra donc faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU précise que le toit végétalisé n'entraîne pas de surcoût car le supplément est couvert par les subventions perçues.

Adopté à l'unanimité

9 Autorisation à Monsieur le Président de signer le marché de travaux de réfection de voirie Avenue Salvador Allende à Corbeil-Essonnes

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU précise que le marché comporte 3 lots, un pour la voirie et les réseaux divers, un pour l'éclairage public et un pour les espaces verts. Le marché a été attribué pour un montant total de 2 617 149,80 € TTC. Le financement de cette opération se faisant dans le cadre de l'ANRU, l'ordre de service doit être signé avant le 31 mars.

Adopté à l'unanimité

10 Lancement d'une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une vidéoprotection

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de recourir à l'aide d'un Cabinet spécialisé afin d'éclairer une réflexion collective sur le sujet. Il souhaite ainsi savoir si une vidéosurveillance plus globale du territoire serait viable. Il précise par ailleurs que les systèmes de vidéoprotection ont récemment fait d'importants progrès techniques et que les statistiques démontrent que dans les lieux ainsi surveillés, la délinquance de voie publique diminue d'environ 50 %. Il insiste également sur le fait que l'installation de caméras permet actuellement de bénéficier d'importantes subventions de la part de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines réunions :

- La prochaine Commission des finances se tiendra le vendredi 26 mars
- Le prochain Bureau communautaire se tiendra le 1^{er} avril à 18h30
- Le prochain Conseil communautaire se tiendra le 9 avril à 19h avec notamment le vote du budget à l'ordre du jour.

Jean-Baptiste ROUSSEAU précise que la Commission Travaux du 1^{er} avril a été avancée au 31 mars.

Fait au Coudray-Montceaux, le 23 mars 2010.

Cette séance fait l'objet d'un enregistrement qui est à la disposition du public.

Jean-Pierre BECHTER



Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne